

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	Yannick BOURGEOIS	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035Z1284	<i>Yannick Bourgeois</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE CESSONNAIS 36 bis rue du Bignon 35510 - CESSION SEVIGNE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S035Z248	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	<i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
Connaissance de la réglementation et des méthodologies.			
DECISION : FAVORABLE		PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	03/02/2028

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Yannick BOURGEOIS



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GD-228-KA Catégorie de véhicule : M1 Energie : EH
Date de mise en circulation : 07/12/2021 N° PV : 26037575

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25033056	21/02/2025	RAS
25033204	06/03/2025	RAS
25033283	12/03/2025	RAS
25033845	25/04/2025	RAS
25033947	05/05/2025	RAS
25034066	14/05/2025	RAS
25034090	15/05/2025	RAS
25034158	20/05/2025	RAS
25034419	06/06/2025	RAS
25036502	20/11/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Yannick BOURGEOIS



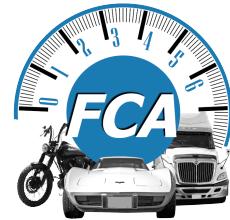
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Yannick BOURGEOIS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Yannick BOURGEOIS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.